



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-111 / 7-2-6-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 19 septembre 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 29 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : C. LEBLANC, A. MOREAU, C. STELLA.

Absent : N. CHARLETY.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : Centre social Brunetière - Tarifs de locations des salles « Maison pour tous » et « Salle polyvalente » à Brunetière

Rapporteur : Chokri Badreddine

EXPOSE : Par délibération en date du 21 juillet 2011 (2011-170) le conseil municipal a fixé le tarif des locations des salles « maison pour tous » (dite salle Jean Moulin) et « salle polyvalente » de Brunetière.

Ces salles ont pour vocation principale d'être un lieu d'activités municipales mais peuvent certaines fois être utilisées par des associations ou des particuliers. Pour des motifs de tranquillité publique, le nombre de locations de ces salles ne peut excéder deux week-ends par mois.

Les tarifs actuels s'appliquent depuis 2011 pour la location du week-end complet. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire d'ajouter un nouveau tarif selon la formule « location en demi week-end » à appliquer selon tableau ci-joint, pour des manifestations de courte durée.

Au vu des nouveaux besoins d'utilisation de ces salles, il convient de regrouper ces tarifs ; la nouvelle délibération annule et remplace la précédente.

... / ...

PROPOSITION :

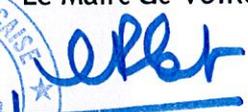
Vu l'avis de la Commission Education, Petite Enfance et Jeunesse du 16 septembre 2019,
Vu l'avis de la commission Finances et Administration Générale du 17 septembre 2019.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'accepter les nouveaux tarifs en annexe.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE par 29 voix POUR - 3 ABSTENTIONS (J-L. BALLY, A. FAVIER, R. REVIL)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT



Tarifs

de locations des salles du centre social Brunetière

TYPE DE LOCATIONS	UTILISATEURS VOIRONNAIS		UTILISATEURS NON VOIRONNAIS
	Associations	Particuliers	Particuliers
	WEEK-END (du vendredi 16h au lundi 8h30)	WEEK-END (du vendredi 16h au lundi 8h30)	WEEK-END (du vendredi 16h au lundi 8h30)
Salle L'oasis : Cuisine seule	50 €	50 €	150 €
Salle L'oasis : Grande salle seule	180 €	180 €	540 €
Salle L'oasis : cuisine + grande salle	230 €	230 €	690 €
Salle Maison pour tous (dite Jean Moulin)	32 € (gratuité pour les réunions associatives)	65 €	162 €

Il sera demandé un chèque de caution d'un montant de 150 €

Et un deuxième chèque de caution pour nettoyage non fait et rangement du matériel non effectué de 50 €